

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de renouvellement

Numéro de permis

Date d'inspection

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

CENTRE DE JOUR L'EVEIL INC.	374000	374000				Le 07 janvier 2019		
Nom de l'établissement					Numéro de téléphone			
CENTRE DE JOUR L'EVEIL					(506) 858-4270			
Adresse								
9 rue Sainte-Croix Moncton NB E1A 3E9								
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste					
Chantale Goguen			Mentor en assurance de la qualité					
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règ	lement	Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité		
12(2) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque personne avant qu'elle ne devienne un membre du personnel. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.		12(2	12(2) 07 ja		nv. 2019	07 janv. 2019		
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.		12(3) 07		07 jaı	nv. 2019	07 janv. 2019		
Commentaires :								
13(2) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut employer de toute autre manière comme membre du personnel une pe soit déclarée coupable d'une infraction figurant à l'annexe B pun pardon ou une suspension du casier n'a pas été accordé.	rsonne : a)	13(2	2)(a)	07 jaı	nv. 2019	07 janv. 2019		
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.								
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont de planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, a et aux intérêts de chaque enfant. Commentaires:		21 13 fe		13 fé	vr. 2019			
		04/4	1 \	40.61	0040			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels r (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecir	e enferment : n.			13 té	vr. 2019			
Commentaires : Adresses partielles sont aux dossiers, mais doivent être complètes.								

Nom de l'exploitant

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers e les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,		13 févr. 2019	de la comornile	
Commentaires : Adresses partielle sont aux dossiers, mais doivent être	complétes.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers e les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (v) les antécédents médicaux de l'enfant et une copie de son dossier d'immunisation ou une copie d'une exemption.		13 févr. 2019	aior couloment	
Commentaires : Sur échantillon de 10 dossiers vérifiés, les antécédents	medicaux man	iqualent pour i dos	sier seulement.	
Commentaires généraux				
Mentor en assurance de la qualité va discuter avec Santé Publique couches. Il est actuellement à plus d'un mètre du lavabo. Vérifier s	•			
original signé par Chantale Goguen	Le 07 janvier 2019			
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date			
original signé par Sarah Thériault	Le	07 janvier 2019		
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date			